

N° 728
16 MARS
2013L'UNIVERSITE
SYNDICALISTE

ACTUALITÉ 2-3

- RETRAITES
- DÉCENTRALISATION
- JOURNÉE DE CARENCE

ENJEUX 4-5

- MANIFESTATION NATIONALE LE 6 AVRIL
- SALAIRES ET CONDITIONS DE TRAVAIL
- COLLÈGE - LYCÉE

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- CONCOURS
- PROGRAMMES HISTOIRE-GÉO
- AVS

SUR LE TERRAIN 7-8

- EAP
- INTERPELLATION DES ÉLUS

ÉDITO

AUSTÉRITÉ EN EUROPE : STOP OU ENCORE ?



Chaque semaine ou presque, nous avons droit à de nouvelles annonces aggravant les conséquences de la crise que nous subissons. Aujourd'hui, au moment où ces lignes sont écrites, c'est la signature entre le MEDEF et certaines organisations syndicales d'un accord, dont une des conséquences est la baisse du pouvoir d'achat des retraités du privé. Ces annonces successives diminuent toujours davantage le pouvoir d'achat des salaires et maintenant des retraites, augmentant la part de la population en situation de précarisation et de marginalisation. Cette politique nous enfonce davantage dans une spirale terrible : moins de pouvoir d'achat, donc moins de consommation, donc moins de croissance, donc plus de chômage,

donc plus de déficits, donc moins de pouvoir d'achat...

De plus en plus d'éminents économistes qui ne peuvent être accusés d'être gauchistes mettent en garde sur la poursuite de telles politiques. C'est aussi au niveau politique, et sur les conséquences sur le lien social dans nos sociétés que la crise explose : développement de la xénophobie, de l'individualisme, du populisme.

À cet égard les récentes élections en Italie montrent bien la pente vers laquelle tout cela peut nous entraîner. Elles sont le résultat de la détresse d'une partie croissante de la population qui considère ne plus rien avoir à perdre et qui ne croit pas plus en la capacité des politiques de trouver des issues à la crise économique sociale et politique qui touche l'Europe. L'histoire nous a déjà montré, en particulier en période de crise, où ces dynamiques peuvent conduire.

■ Daniel Robin, cosecrétaire général

POUR L'ÉCOLE ET SES PERSONNELS
LA FSU À PARIS LE 6 AVRIL

La lettre de cadrage budgétaire envoyée dans les ministères fait état de 5 milliards d'euros supplémentaires d'économies à réaliser en 2014. Le gouvernement tient donc à maintenir le cap prioritaire d'une réduction des déficits publics conformément à l'engagement pris dans le cadre du traité budgétaire européen. Comme les prévisions de croissance s'annoncent faibles voire nulles pour 2013, de nouvelles ponctions ont été programmées dans les dépenses publiques, en plus des 50 milliards d'euros d'économies prévues sur les cinq ans ; tous les services publics comme les politiques sociales en pâtiront. Les collectivités territoriales verront pour 2013, 2014, 2015 leur dotation en baisse de 1,5 milliard d'euros. Le président de la République en tournée essaie de faire passer devant des citoyens de plus en plus frappés par le chômage, la baisse de pouvoir d'achat, les problèmes de santé, de logement, l'idée de « choix courageux ». Le décryptage en est simple : attendez-vous à une nouvelle réforme dégradant les retraites, une augmentation de la fiscalité indirecte, des salaires et retraites en berne. L'accord sur la flexibilité de l'emploi signé par trois organisations minoritaires a suscité une vive réaction et mis plus de 200 000 manifestants dans la rue le 5 mars ; la FSU avait répondu **Suite page 2** ▶▶▶



**POUR nos salaires, nos carrières, nos métiers,
une véritable ambition pour l'école**
**MANIFESTATION NATIONALE
À PARIS LE 6 AVRIL 2013**





►►► Suite de la page 1

POUR L'ÉCOLE ET SES PERSONNELS LA FSU À PARIS LE 6 AVRIL

à l'appel de la CGT et FO, consciente que cet accord tentait de faire accepter par tous comme une fatalité l'idée que c'est aux salariés de supporter les effets de la crise financière, qu'il faut augmenter le temps et la charge de travail. Pourtant d'autres solutions sont possibles et la timide critique des institutions européennes considérant qu'on y était allé un peu fort avec les politiques d'austérité devrait faire réfléchir. Ce qui se passe en Europe doit être considéré également et le désaveu des gouvernements englués dans les politiques d'austérité prend différentes formes, des manifestations monstres comme celle du 2 mars où 1,8 million de Portugais sont descendus dans la rue à la crise politique italienne révélée par le dernier scrutin. L'écart croissant en France entre les citoyens et les partis démocratiques traduit le même discrédit des orientations menées en termes de politique économique et sociale. On sait combien le rôle de l'école est décisif pour participer de la cohésion sociale, donner à chacun une formation et un diplôme protecteur contre le chômage, combien y compris pour des finalités économiques il est important de mieux qualifier tous les jeunes. La loi de

refondation de l'école actuellement débattue, par certains choix, parce qu'elle fait l'impasse sur plusieurs questions ne répond pas aux enjeux. Les questions de métier qui intéressent au premier chef les personnels, la réflexion sur des pratiques aptes à lutter contre l'échec scolaire et les améliorations des conditions de travail sont absentes. Quant à la crise de recrutement toujours menaçante dans le second degré, elle ne trouve que des réponses insuffisantes. C'est pourquoi la FSU, première fédération de l'Éducation a décidé d'une manifestation nationale à Paris le 6 avril qui doit porter ces questions. Celle-ci doit être précédée d'une large campagne en direction des personnels comme de l'opinion. Plusieurs initiatives ont déjà été prises en direction des parlementaires qui débattent actuellement de la loi ; les semaines qui viennent doivent être mises à profit pour tenir des réunions de S1 et débattre avec les parents d'élèves. Pour mener ces débats, des informations complémentaires sont également disponibles sur le site du SNES (communiqués de presse, *Courrier de S1*, lettre aux parents...).

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

Publicité

Le Conseil régional de Champagne-Ardenne vous accompagne au quotidien



La Région joue un rôle majeur dans de nombreux domaines : formation, transport ferroviaire de voyageurs, économie, agriculture, sport, santé, culture, recherche, innovation... Les Régions préparent aujourd'hui l'avenir de nos territoires en modernisant les équipements collectifs et en mettant en place de nouvelles infrastructures.

Informations pratiques, agenda, guide des aides...
retrouvez toute l'actualité de la Champagne-Ardenne sur :
www.cr-champagne-ardenne.fr



DROITS ET LIBERTÉS UNE ÉTAPE DE LUTTE, PAS UNE COMMÉMORATION !

« La journée de la femme » a une fois de plus ravivé les clichés. Il y a pourtant urgence à agir.

De beaux événements ont marqué ce 8 mars 2013 et en premier lieu une manifestation parisienne qui a vu défiler associations, syndicats et partis politiques aux revendications multiples : « Femmes contre l'austérité, pour le progrès social et l'égalité », « Plus jamais ça : tuées, violées, brûlées vives, battues, exploitées », « Droits des Femmes en danger, non à la casse des hôpitaux ». Des collectifs locaux ont défilé dans d'autres villes, organisé des débats, des actions de sensibilisation. La FSU dans son communiqué rappelle que « En France aussi, il est essentiel de poursuivre les combats pour faire évoluer les mentalités et pour passer des droits inscrits dans la loi à leur application ».

CHANGER LES MENTALITÉS

L'enjeu est bien réel de cette transformation, oserait-on dire révolution, des mentalités en matière d'égalité femmes-hommes. Car si des actions militantes et émancipatrices ont lieu tout au long de ce mois de mars, la plupart des actions médiatiques donc visibles ont surtout



© Claude Szmulowicz

été l'occasion de renforcer les stéréotypes (Patrick Bruel animateur de radio pour faire plaisir aux dames, une journée 100 % filles sur une radio publique), comme l'expression une « Journée de LA Femme » utilisée par des journalistes méconnaissant sans doute son origine : dans un contexte de lutte pour le droit de vote des femmes, Clara Zetkin à Copenhague en 1910 propose d'organiser une Journée internationale des femmes, l'ONU et l'UNESCO appelant cette journée du 8 mars l'« International Women's Day » depuis 1977, donc bien la Journée Internationale « DES femmes ».

■ **Ingrid Darroman**, groupe femmes du SNES
ingrid.darroman@snes.edu

« Le pouvoir jaillit parmi les hommes quand ils agissent ensemble » HANNAH ARENDT

RETRAITES

PATRONAT MOBILISÉ!

L'installation de la commission pour l'avenir des retraites et la négociation sur les retraites complémentaires du secteur privé ouvrent de nouveau le dossier.

Le chômage pèse lourdement sur les ressources des régimes de retraite et on s'oriente pour les pensions complémentaires des salariés du privé vers une revalorisation plus faible que l'inflation. Une telle mesure, dont on nous dit qu'elle pourrait être étendue à l'ensemble des pensions, aggraverait encore les régressions déjà imposées par les récentes réformes des retraites.

À partir du bilan dressé par le Conseil d'orientation des retraites, le gouvernement a chargé une commission de spécialistes, cinq femmes et cinq hommes, sociologues ou économistes, « d'identifier les différentes pistes de réforme ». Leurs propositions devront être remises en juin. Le cahier des charges, rédigé par le gouvernement, fixe les « grandes orientations » qui devront être respectées. Le premier objectif est celui de l'équilibre financier, pour lequel le texte gouvernemental cite les « trois leviers » d'action (durée de l'activité professionnelle, niveau des ressources des régimes, niveau des pensions) sans en privilégier aucun. En second lieu, c'est un objectif de justice qui est retenu, entre femmes et hommes, et afin de prendre en compte la pénibilité. Enfin, des propositions doivent être formulées en vue d'améliorer la cohérence entre les régimes, d'assurer la lisibilité du système, et afin de garantir des droits comparables.



© Claudie Szmulowicz

INQUIÉTUDES DES SALARIÉS

Au moment où les réformes successives débouchent sur une perte de confiance d'une large majorité des salariés dans la capacité des régimes de retraite à leur garantir le moment venu un niveau de revenus suffisant, un des enjeux majeurs à relever est celui d'une confiance renouvelée. Cela passe par des mesures assurant le financement de droits accessibles à tous. La durée d'activité aujourd'hui exigée (41 ans et demi pour la génération 1956) est sans commune mesure avec la durée effective des carrières professionnelles dont la durée moyenne en France comme dans les autres pays européens est d'environ 35 ans. Le mécanisme de la décote est dans ce contexte tout à fait redoutable. Cela n'empêche pas certains de préconiser d'approfondir encore les réformes en ce sens, suscitant l'inquiétude des salariés.

Pour l'avenir des retraites, il est dès aujourd'hui nécessaire de reconstruire la mobilisation. Droite et patronat ont déjà engagé cette nouvelle phase de la bataille. Du côté des organisations syndicales et des forces sociales progressistes, il est urgent de défendre et de reconquérir un progrès social déjà bien fragilisé.

■ Anne Féray

JOURNÉE DE CARENCE ENFIN ABROGÉE!

Le gouvernement a annoncé l'abrogation de la journée de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie.

On ne peut que s'en réjouir tant la décision était attendue de tous les agents de la fonction publique après plusieurs courriers unitaires et la journée de grève du 31 janvier dernier. Instaurée à compter du 1^{er} janvier 2012 par le précédent gouvernement, ce délai de carence pour les fonctionnaires avait été dénoncé par toutes les organisations syndicales et la MFP (mutualité de la fonction publique) pour son caractère injuste, inéquitable, nuisible, insidieux et stigmatisant. Loin de constituer une mesure de justice et de convergence avec les salariés du privé, cette journée de carence dans la fonction publique n'engendrait aucune économie pour le régime général de la Sécurité sociale. Elle baissait en revanche la masse salariale sur le dos des agents malades, faisant croire au passage que les fonctionnaires s'absentaient trop souvent pour des raisons autres que médicales. Elle était de fait inéquitable : chaque agent malade étant systématiquement ponctionné d'un/30^e de son salaire quand deux



© AmathieuFodolia.fr

salariés du privé sur trois bénéficient d'une prise en charge intégrale de leurs trois jours de carence par leur employeur, via les accords d'entreprise et conventions collectives.

Face à la détermination et la mobilisation des personnels, le gouvernement aura fini par abandonner une mesure décriée par tous ceux qui en faisaient les frais. Un encouragement à poursuivre les mobilisations pour obtenir d'autres victoires.

■ Monique Daune

DÉCENTRALISATION AVANCÉE POUR LES CIO

L'avant-projet de loi de décentralisation sera présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique le 26 mars. Il ne prévoit plus le transfert des CIO.

Dans sa rédaction actuelle qui peut encore évoluer avant son examen le 10 avril en Conseil des ministres, l'élément central, pour l'Éducation nationale, est l'arbitrage sur l'orientation scolaire. L'US reviendra dans une prochaine édition sur l'ensemble de cet avant-projet de loi. Depuis septembre, les conseillers d'orientation-psychologues et les directeurs de CIO se sont mobilisés pour empêcher leur mise à l'écart des équipes éducatives dans le projet de loi de refondation de l'École et le transfert des CIO aux Régions. Fruit de leurs actions et de l'audience intersyndicale auprès du Ministre mi-décembre, la réintroduction des CO-Psy dans la loi, conformément à la rédaction actuelle du code de l'Éducation, était un premier pas. Dans le même temps, les versions successives de l'avant-projet de loi de décentralisation continuaient de prévoir le transfert des missions, personnels administratifs et locaux des CIO aux Régions et la mise à disposition des CO-Psy et des DCIO.

GRÂCE À LA MOBILISATION

Le SNES et la FSU ont multiplié actions avec les personnels, interventions et interpellations des élus et des pouvoirs publics. Finalement, le texte du projet de loi transmis au CSFP ne prévoit plus de transfert des CIO, ni de mise à disposition des personnels, même si l'exposé des motifs, sans valeur juridique, fixe les objectifs : « les articles 25 et 26 donnent compétence aux régions pour coordonner et animer le service public de l'orientation. Ils précisent les compétences de l'État et des régions. L'État définit ainsi au niveau national la politique d'orientation et la région en assure la mise en oeuvre hors des établissements scolaires, dans le cadre des centres

d'information et d'orientation. Ceux-ci font l'objet d'une convention de mise à disposition conclue entre l'État et la région ».

Le projet de loi ne reprend pas la formulation de « mise à disposition », mais parle de coordination et de mise en réseau. Tout n'est pas encore bouclé et le SNES appelle à poursuivre les actions engagées, à participer nombreux à la manifestation nationale du 6 avril à Paris et à organiser des actions dans les académies le jour de la présentation du projet de loi en Conseil des ministres. Une réunion intersyndicale est prévue mi-mars.

■ Catherine Remermier



© Thierry Nectoux

RYTHMES SCOLAIRES HARO SUR LES VACANCES

Les déclarations du ministre sur la réduction des vacances d'été relancent le débat sur les rythmes scolaires. À l'heure d'une nécessaire refondation de l'école les priorités sont ailleurs.

Dès son arrivée au ministère, V. Peillon avait annoncé que la question des rythmes scolaires était centrale pour lui. En plein conflit sur les modalités concrètes du rétablissement d'une demi-journée supplémentaire de cours dans le premier degré, le ministre, interrogé dans les médias sur le contenu du livre qu'il vient de publier, a affirmé qu'il faudrait trouver les moyens de raccourcir les vacances d'été de deux semaines en instaurant deux zones.

AUGMENTER... LES SALAIRES!

Piège médiatique ? provocation ? réelle volonté de le mettre en place avant la fin du quinquennat ? Toujours est-il que le SNES a réagi fortement et clairement : cette hypothèse ne peut être abordée tant que le quotidien des personnels ne sera pas amélioré (recrutement, emploi, obligations de service,

conditions de travail...) et que leurs conditions de rémunération n'auront pas été revalorisées. L'entrée dans la question des rythmes scolaires ne peut être celle du rallongement de l'année scolaire : organisation de la semaine, de l'articulation entre temps de cours et travail personnel, entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, organisation des examens, des procédures d'orientation sont, beaucoup plus que le nombre de semaines de vacances d'été, au cœur des problématiques des rythmes scolaires.

Enfin, comment une profession, qui a été écartée de toutes les diminutions du temps de travail depuis cinquante ans, n'a eu aucune revalorisation salariale depuis plus de vingt ans, pourrait-elle accepter de travailler, sans compensation, deux semaines de plus ?

■ Roland Hubert

Orientation claire pour le SGEN-CFDT

Dans son communiqué de presse sur l'avenir des CIO et personnels CO-Psy. Le Sgen-CFDT « attend du ministre de l'Éducation nationale qu'il démontre son intérêt pour ses services d'orientation, prenne des engagements clairs quant à l'avenir des CIO et de leurs personnels afin de ne pas isoler l'orientation scolaire et d'inscrire son action dans le service public d'orientation régional via un cadrage national et une convention État-région ».

Le Sgen-CFDT demande aussi « aux régions d'assumer le pilotage de l'orientation par la prise en charge des CIO et l'implication de ses acteurs dans les projets et les structures prévues dans le cadre des contrats de plan régionaux d'orientation et de formation professionnelle ».

Voilà qui a le mérite d'être clair !

Bruxelles 14/03

La CES a organisé le 14 mars un rassemblement à Bruxelles en marge du Sommet européen des 14 et 15 mars. Une des priorités de cette action était de rappeler qu'il faut investir dans la jeunesse qui paie actuellement le prix fort de la crise et de l'austérité. En décembre 2012, 5,7 millions de jeunes de moins de 25 ans étaient sans emploi dans l'UE. Plusieurs milliers de participants se sont rassemblés au parc du Cinquantenaire à proximité des institutions européennes, dont une délégation du CSEE (Comité syndical européen de l'éducation) dans laquelle le SNES était représenté.



Recul du pouvoir d'achat des retraités

Le protocole d'accord, que CFDT, FO et CFTC pourraient accepter parce qu'elle le jugent inévitable, déboucherait sur une baisse du pouvoir d'achat des retraités du privé. Les pensions complémentaires seront en effet revalorisées en 2013 de 0,8 % pour celles de l'ARRCO et de 0,5 % pour celles de l'AGIRC pour une inflation estimée à 1,75 %. La mesure serait poursuivie en 2014 et 2015. Une hausse des cotisations est aussi actée. Alors que F. Hollande évoque la nécessité de décisions courageuses en matière de retraite, le risque est réel d'une extension de la mesure aux retraites de base du régime général comme à celles de la Fonction publique.

TOUS À PARIS LE 6 AVRIL

EMPLOIS, SALAIRES, CONDITIONS DE TRAVAIL, REFONDATION... MANIFESTER POUR PESER

Loi de refondation de l'École, préparation de la rentrée 2013, premiers arbitrages sur le budget 2014 : autant d'occasions qui devraient traduire concrètement la priorité annoncée pour l'avenir de la jeunesse. Pour qu'elles ne soient pas des rendez-vous manqués, il est nécessaire de peser et de revendiquer clairement nos exigences pour l'avenir du système éducatif et de nos métiers. Avec la FSU et ses syndicats, tous ensemble dans la rue à Paris le 6 avril !

Pour une refondation en rupture avec les politiques précédentes

Le projet de loi de refondation de l'École est discuté au Parlement depuis le 11 mars 2013.

Issu de la concertation de l'été 2012 et de discussions pendant tout le premier trimestre 2012/2013, il acte certains points positifs : programmation des 60 000 postes sur le quinquennat ; rétablissement d'une formation initiale des enseignants et des CPE ; priorité à l'école primaire ; remise en cause du socle commun de la loi Fillon ; abrogation de la note de vie scolaire et du DIMA...

Cela suffit-il à définir une véritable refondation ? Le SNES-FSU ne le pense pas car trop d'éléments ne sont pas suffisamment en rupture, trop de décisions n'ont pas été prises et parce que, finalement, l'essentiel de ce qui déterminera le quotidien des élèves et des personnels est renvoyé à des discussions futures.

POUR LA COHÉRENCE DU SECOND DEGRÉ

Ainsi, par exemple, l'organisation de la scolarité en deux blocs successifs (premier degré/collège d'un côté et bac -3/bac +3 ensuite) continue à irriguer le discours officiel alors qu'il serait indispensable de consolider la cohérence du second degré structuré par les disciplines scolaires et débouchant sur un baccalauréat, examen national et premier grade universitaire.

La prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans devrait être le levier de la démocratisation, à l'opposé de toute forme « d'école du socle » qui écartèle le second degré sans ouvrir de perspectives ambiguës aux élèves les plus fragiles ou les plus défavorisés. Enseignement par compétences et rapprochements structurels CM2/Sixième ne sont donc pas totalement écartés là où il faudrait, au contraire, affirmer la nécessité d'organiser le système éducatif autour d'un ensemble de valeurs, de connaissances, de savoir-faire, de méthodes et démarches intellectuelles qui constituent une culture commune à l'opposé d'un portefeuille de compétences. Dans ce cadre, les discussions sur le nouveau



Conseil Supérieur des Programmes sont un enjeu majeur pour l'avenir du collège et du baccalauréat.

Le lycée est le grand oublié, son avenir étant renvoyé aux décrets d'application. Le rapport annexé ne s'inscrit pas dans une rupture avec les réformes Chatel, dont les ravages sont maintenant visibles tant pour la voie générale que pour la voie technologique.

POUR UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'ÉTUDE

Rien n'est prévu pour améliorer les conditions de travail et d'étude : le volet programmation est important, mais pas un mot sur les effectifs de classe, les dédoublements... Pourtant, ces dimensions sont essentielles. Comment imaginer que la lutte contre l'échec scolaire peut faire l'économie d'une réflexion sur les conditions d'enseignement et de prise en charge des élèves qui éprouvent des difficultés avant qu'elles ne deviennent insurmontables ?

À ce titre, il faut pouvoir imposer un large débat sur la refondation de l'éducation prioritaire, sur la recherche d'une véritable mixité sociale et scolaire dans tous les établissements, sur les dispositifs pédagogiques (effectifs de classe allégés, dédoublements, travaux pratiques, travaux dirigés...) et didactiques permettant la prise en charge de tous les élèves, et qui doivent être précisés et cadrés nationalement.

Alors que le ministre annonce l'ouverture de « chantiers », il est donc indispensable de peser pendant le débat parlementaire et pour une loi plus ambitieuse pour les élèves, respectueuse de nos métiers et de nos professionnalités. Une loi qui amorce de véritables réponses aux problèmes de notre quotidien et en assure la pérennisation matérielle et budgétaire au lieu d'en renvoyer la mise en œuvre aux établissements dans le cadre d'une autonomie qui place, de fait, le chef d'établissement comme le « patron » pédagogique et administratif.

■ Roland Hubert

Ambition pour les personnels...

Du point de vue des conditions, du temps et de la charge de travail de chacun, la rentrée 2013 ne s'annonce pas significativement moins mauvaise que la précédente. Les créations de postes prévues à la rentrée 2013 serviront principalement à financer le service des candidats admissibles au concours 2013-2, permettant ainsi quelques créations de postes dans certains établissements.

Mais les contre-réformes mises en place par le précédent gouvernement perdurent, avec leur lot de conséquences.

CONDITIONS DE TRAVAIL

En collège comme en lycée, le nombre de réunions chronophages continuera d'augmenter. Les personnels, en particulier en langues vivantes ou en STI, confrontés à des réformes qui nient le sens de leurs disciplines, seront toujours empêchés de faire le métier pour lequel ils ont été recrutés.

Dans le même temps, face à des DGH toujours aussi étriquées, de trop nombreux collègues devront compléter leur service dans un autre établissement que celui de leur affectation. La charge de travail de tous s'en trouvera néces-

sairement alourdie, d'autant que le nombre d'élèves par classe ne cesse d'augmenter.

NON-TITULAIRES

Si la loi Sauvadet et sa déclinaison dans l'Éducation nationale sont une avancée pour la titularisation des personnels contractuels, elles n'en demeurent pas moins insuffisantes pour réduire sensiblement la précarité. Faute de recrutement en nombre suffisant, le recours à l'auxiliaire se poursuivra encore cette année avec des conditions d'emplois et de rémunération des personnels déplorables. Dans le même temps, ceux qui seront titularisés ne bénéficieront pas de la prise en compte de leurs années effectuées en tant que contractuels, en raison d'une disposition inique dans le décret portant sur le reclassement.

AMBITION

Permettre à tous les élèves de réussir ne peut se faire qu'avec des personnels qui exercent leur métier dans de bonnes conditions et y sont reconnus. Cela participe aussi de l'attractivité de nos métiers, atout nécessaire pour mener à bien le plan pluriannuel de recrutement que le ministre a programmé.

■ Xavier Marand

... pour nos salaires et nos carrières

Depuis trop nombreuses années, les personnels du second degré sont dénigrés dans différents aspects de leur métier. Leur carrière et leur rémunération en est un. Dans ce contexte de crise économique et de montée du chômage, d'aucuns essayent de nous faire culpabiliser sur nos carrières, oubliant rapidement que d'autres corps de catégorie A ou A+ ont vu leur carrière s'améliorer ces dix dernières années. Alors que le ministre lance un plan de recrutement sans précédent depuis dix ans, il y a lieu de revaloriser nos rémunérations pour rendre plus attractifs nos métiers.

POINT D'INDICE

Commun à tous les fonctionnaires et base de référence pour le calcul de notre traitement, le point d'indice est gelé depuis juillet 2010. En dix ans, il a perdu 13 % de sa valeur, ce qui équivaut à une perte de quatre jours de salaire par mois. Dans le même temps, l'augmentation des prélèvements entraîne une baisse du salaire net pour tous les personnels. Souvent payés au SMIC et employés à temps incomplet, les personnels non titulaires voient leurs qualifications non reconnues et connaissent de réelles difficultés.

PERSPECTIVES

Le ministère semble vouloir envisager pour les enseignants, CPE et CO-Psy la possibilité d'un nouveau débouché de carrière après la hors-classe, tout en permettant que tous les personnels accèdent à la hors-classe. Il n'en est que temps ; d'autres corps de la Fonction publique d'État, ayant des grilles de rémunérations (classe normale et hors-classe) identiques aux nôtres, disposent déjà de débouchés de carrières au-dessus de l'actuelle hors-classe. La hors-classe des CO-Psy devra faire partie du plan proposé par le ministère.

AMBITION

Il est plus que temps que le gouvernement mette en œuvre un plan de revalorisation de la valeur du point d'indice et de reconstruction de nos carrières. Les enseignants, CPE et CO-Psy n'en peuvent plus de ne voir leurs rémunérations n'augmenter que du fait d'un changement d'échelon (à échéance plus ou moins longue) ou d'un passage à la hors-classe hypothétique ou encore de l'acceptation d'heures supplémentaires conduisant de fait à une augmentation de leur charge de travail. L'austérité amplifie la récession ; la politique salariale, la revalorisation des pensions doivent être des outils de sortie de crise.

■ X. M.

ACTIONS ÉTABLISSEMENTS DHG

Bondy (93)

Les personnels du collège Jean Zay ont décidé, symboliquement, d'adopter le port du casque. « *Étant donné nos conditions de travail et l'état lamentable du collège, il nous semble en effet nécessaire de nous protéger. Nous sommes aussi convaincus qu'un grand chantier de l'Éducation est nécessaire et urgent pour que nous cessions de ne pas voir que notre école aggrave les inégalités sociales. Comme dans tout chantier, "le port du casque est obligatoire" !* »

Le collège, J.-M. Ayrault et V. Peillon y ont fait une visite médiatisée, à la rentrée, pour parler de son ouverture aux élèves pendant les vacances. Mais pas pour évoquer la violence et les difficultés à enseigner dans un collège ÉCLAIR. Le nombre d'élèves par classe a augmenté régulièrement (24 élèves contre 20 ou moins il y a trois ans). Et il est prévu qu'une classe de Sixième soit supprimée l'an prochain sans diminution d'effectif !

Bourg-en-Bresse (01)

Pour la deuxième année consécutive, le conseil régional Rhône-Alpes a décidé de réduire certaines dotations de fonctionnement en imposant aux lycées de prélever sur leurs réserves. Il a ainsi imposé un prélèvement de 254 000 € au lycée Carriat alors que les réserves avaient été utilisées pour des achats de matériel pédagogique et des travaux rendus nécessaires par les retards dans la restructuration de l'établissement. Cette décision asséchait alors complètement les réserves et la dotation ne permettait donc quasiment plus la mise en œuvre d'actions pédagogiques (voyage et sorties scolaires, achat de matériel...). Suite aux différentes actions (rejet du budget en CA, courriers, audience auprès des représentants de la Région, articles dans la presse) pour obtenir une dotation complémentaire, le conseil régional a décidé d'accorder une dotation complémentaire de 80 000 €. Il s'agit d'une victoire à mettre l'actif des personnels, élèves et parents d'élèves.

Vitry-sur-Seine (94)

Les personnels du collège Lakanal de Vitry-sur-Seine étaient en grève afin de protester contre le manque de moyens humains et matériels prévus pour la rentrée.

Alors que le nombre d'élèves ne cesse d'augmenter, rien n'est prévu pour assurer l'enseignement, l'encadrement et la sécurité dans cet établissement difficile : à peine un surveillant pour 100 élèves, des classes surchargées à prévoir, un nombre d'heures insuffisant pour assurer tous les enseignements nécessaires, un établissement trop petit pour accueillir la classe de Sixième supplémentaire imposée à la rentrée. Quel est le projet du conseil général pour faire face à cette situation alarmante ? Les personnels attendaient un réel engagement de sa part pour la réhabilitation de leur établissement. Les parents d'élèves et les professeurs ont décidé de ne pas siéger au conseil d'administration du 26 février en signe de protestation.

« Les libertés ne se donnent pas, elles se prennent » KROPOTKINE

COLLÈGE

TROIS CHANTIERS PRIORITAIRES

Constamment malmené et faiblement doté, le collège est actuellement au cœur des discussions menées par le ministère et les organisations syndicales.

En parallèle de l'examen du projet de loi d'orientation au Parlement, la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) a lancé fin février un cycle de réunions avec les organisations syndicales sur les trois « chantiers majeurs » annoncés par le ministre : l'éducation prioritaire, la rénovation du collège et le décrochage scolaire. Les premières réunions ont eu pour objectif d'établir un état des lieux sur chacun de ces sujets, d'identifier les points de blocage et de déterminer les axes de réflexion des réunions à venir qui se poursuivront au moins jusqu'en juin. Au programme notamment :

- **Collège** : objectifs et missions, articulation socle / programmes, évaluation ; organisation (cycles, liaisons inter-degrés, horaires) ; climat scolaire, collaboration des personnels ; SEGPA ; conditions de travail et formation des personnels.
- **Éducation prioritaire** : carte (zonage, critères) ; priorités et pratiques pédagogiques ; formation et conditions de travail des personnels ; organisation fonctionnelle.
- **Décrochage** : rôle du système éducatif et des équipes pédagogiques et éducatives dans la prévention ; fonctionnement des dispositifs de prévention et de traitement ; partenariats (autres ministères, collectivités...).

Le SNES a défendu l'idée d'un système éducatif ambitieux pour tous les élèves qui assure une mixité sociale et scolaire dans tous les établissements. Il a rappelé que le collège ne saurait être pensé comme la dernière étape de la scolarité obligatoire mais doit permettre à tous les

élèves d'entrer dans les apprentissages du second degré et de poursuivre leurs études. Sur l'éducation prioritaire, il y a accord sur le constat d'un accroissement des écarts de résultats avec les autres territoires. Cela ne doit pas conduire pour autant à concentrer les moyens sur un nombre très réduit d'établissements, et à abandonner ainsi nombre d'entre eux, mais à interroger la politique conduite depuis 2006 et accentuée avec les ÉCLAIR.

Il est satisfaisant que le décrochage ne soit pas renvoyé à une erreur d'orientation, mais bien à des difficultés liées à l'entrée dans les apprentissages scolaires. Mais il est urgent de clarifier les chiffres et de donner aux équipes pluri-professionnelles les moyens de fonctionner.

■ Bruno Mer



© Clément Martin

DISPOSITIF ÉCLAIR TERGIVERSATIONS !

Alors même que le programme ÉCLAIR fut très contesté par les personnels lors de sa mise en place, le gouvernement tergiverse toujours sur ce dispositif inacceptable

Avec le double objectif de détruire l'éducation prioritaire et de tester des procédures managériales de gestion des personnels, le gouvernement précédent avait institué début 2012, à la hussarde, le programme ÉCLAIR, c'est-à-dire le classement de 323 établissements dont la principale particularité est que la dérogation y est instituée en règle, notamment en ce qui concerne les recrutements, mis dans les mains des chefs d'établissement.

Même si le résultat du mouvement ÉCLAIR 2012 ne fut pas à la hauteur des espérances du ministre d'alors, le nouveau pouvoir a choisi... de ne pas choisir et de laisser faire, renvoyant à une future révision de l'ensemble du dispositif de l'éducation prioritaire. En sorte que, même si l'opération nationale de recrutement sur ces établissements a été abandonnée, il reste aujourd'hui à chaque recteur, sans cadrage ministériel, le soin de gérer le dispositif ÉCLAIR dans son académie.

Comme chaque fois en de tels cas, on assiste à de fortes disparités. Tandis que tel recteur choisit de laisser la main aux chefs d'établissement, tel autre verse au mouvement général l'ensemble des postes de ces établissements. Entre ces deux traitements, d'autres recteurs choisissent de remettre au mouvement général les seuls postes laissés vacants à l'issue d'un mouvement spécifique académique.

Pour le SNES, une vraie politique de l'éducation prioritaire doit être menée avec des objectifs clairs, ambitieux et des moyens conséquents. Une telle politique n'a nul besoin de déroger au cadre général et commun des affectations ; continuer à tergiverser ne fait qu'accroître l'illisibilité des politiques d'éducation prioritaire et de gestion des personnels, tout en générant le doute sur les intentions réelles de l'actuel ministre sur ces deux dossiers. Le dispositif ÉCLAIR doit être aboli.

■ Christophe Barbillat, emploi@snes.edu

LYCÉE

RÉFORMER MAINTENANT

La situation en lycée se dégrade et le ministère reste dans une position attentiste. Il faut peser pour une véritable rupture avec l'ensemble des mesures Chatel.

Le lycée, absent de la loi de refondation, a besoin pour la rentrée 2013 de mesures décisives qui rompent avec la logique de la réforme : rattacher les heures d'accompagnement personnalisé aux disciplines ; abandonner le tronc commun de Première ; revenir à une définition nationale des dédoublements dans toutes les disciplines, inscrits dans les grilles horaires ; redonner un cadre national aux épreuves écrites et orales en LV ; reprendre l'application habituelle des décrets de 1950 (heure de majoration pour effectif faible, heures de laboratoire ou de cabinet d'histoire, heure de première chaire, pondérations). Il est également vital de revenir sur la réforme des séries technologiques, doublement touchées, en termes de structure (suppression de spécialités en STI) et de disciplines, par l'imposition d'enseignements transversaux et de modifications radicales des contenus de programmes.



© Clément Martin

POUR UNE AUTRE RÉFORME DU LYCÉE

Ces mesures, pour urgentes et nécessaires qu'elles soient, ne suffiront pas à redonner un nouvel élan au lycée général et technologique. Il faut travailler d'autres contenus et structures. L'architecture de la Seconde et la définition des enseignements d'exploration doivent être repensées pour mieux préparer à l'entrée en Première. Chaque série doit permettre la construction d'une culture commune

dans la prolongation du collège et l'insertion dans l'enseignement supérieur ou dans un métier. Les séries ne pourront attirer des lycéens que s'ils y trouvent des réponses à leurs demandes : des « parcours de formation » dont la cohérence ne peut être laissée à leur seul choix, qui prennent en compte la diversité de leurs aptitudes, leurs réussites dans certains champs disciplinaires, qui créent estime de soi et ambition.

La place et le rôle des formations technologiques dans le second degré doivent être confortés à partir des démarches technologiques, qui permettent de s'approprier les technologies et d'appréhender une culture commune à partir de concepts de haut niveau.

Le lycée doit enfin participer de l'objectif fondamental de l'École : permettre aux jeunes, qui passent de préadolescents à adultes majeurs au cours de leur passage dans le second degré, de devenir autonomes intellectuellement.

■ Valérie Sipahimalani

SUPÉRIEUR NOUVELLE LOI DÉCEVANTE

La FSU considère que le projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) qui sera soumis au Parlement en mars ne correspond pas aux attentes de la communauté universitaire, exprimées notamment par les assises de l'ESR.

Lors du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) consacré à l'examen du projet de loi, la FSU a souligné les insuffisances du texte proposé, que ce soit en terme de démocratie, de financement ou de mesures pour la réussite des étudiants. Il ne remet pas en cause les orientations libérales de la précédente loi (dite LRU) puisqu'il prône les fusions d'établissements et la compétitivité, au détriment d'une offre diversifiée sur tout le territoire. Le SNES a dit ses réserves concernant l'obligation pour un lycée possédant des formations supérieures (STS, CPGE) de passer convention avec une université. En effet, cette disposition relevait déjà de

décrets et la loi y ajouterait des motivations obscures de « rapprochements pédagogiques », dont on ne sait ce qu'ils pourraient recouvrir, tout en mettant en difficulté les lycées éloignés de centres universitaires.

Malgré de nombreux amendements, déposés notamment par le SNESup-FSU, tant au CSE qu'au Conseil national de l'ESR, et un vote négatif des deux conseils, le projet soumis au Parlement sera très peu modifié. Décidément, pour la ministre de l'ESR, la concertation est plus une parure qu'une réelle démarche politique.

■ Jean-Hervé Cohen, postbac@snes.edu



© Nilsz / Fotolia.com

La grève enseignante en quête d'efficacité
Un petit livre publiant les actes du colloque co-organisé par l'Institut de recherches de la FSU et l'IRHSES, le 11 octobre 2012. Une réputation tenace fait des enseignants et de leurs syndicats des « gréviculteurs ». Historiens, sociologues et militants ont confronté leurs regards sur l'apprentissage de la grève et de ses différentes modalités par les enseignants de 1920 à 2010. Les communications et la table ronde montrent pourquoi et comment ils ont recherché une efficacité à leurs grèves, en inventant d'autres modalités que la grève de 24 heures, de la grève administrative à la grève reconductible. Un livre utile pour la réflexion syndicale d'aujourd'hui, permettant d'éclairer tout un passé de luttes et en même temps une actualité brûlante. À commander à l'IRHSES : 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex ou Irhses@snes.edu. 8 € le volume plus 2 € de frais de port par commande, franco de port pour dix exemplaires au minimum. Chèque à l'ordre de IRHSES.

Pétition unitaire pour les salaires et l'emploi public
La valeur du point d'indice est toujours bloquée depuis juillet 2010. Cette situation sans précédent a de graves répercussions sur les rémunérations et le pouvoir d'achat de tous les agents de la fonction publique. Au-delà de ses effets désastreux pour les personnels, une telle politique salariale pénalise la nécessaire relance économique, ce qui contribue de fait à la dégradation de l'emploi. Sur l'emploi public, le gouvernement n'ouvre pas de réel espace de dialogue social. La poursuite – quand ce n'est pas l'aggravation – des suppressions d'emplois dans de nombreux secteurs handicape lourdement la qualité du service public rendu et détériore encore les conditions de travail des personnels. À l'appel de la FSU, CGT, CFTD, l'UNSA, Solidaires, CGC et la CFTC signez la pétition unitaire en ligne sur : <http://site-syndicat.org/petition/index.php?petition=11>

« C'est dans une large mesure selon que le travail sera, ou non, sécurisé que pourra, ou non, être jugulée la remontée de l'insécurité sociale » ROBERT CASTEL

AVS

QUEL AVENIR ?

La question de la professionnalisation des accompagnants des enfants et adolescents en situation de handicap fait débat actuellement et des annonces doivent être faites dans les prochains mois.



Le SNES a rappelé ce qu'il entend par la notion de « professionnalisation ». Les missions remplies actuellement par les AVS exigent la création d'un véritable métier au sein de la fonction publique avec une formation spécifique et donc un recrutement par concours, seul moyen de garantir une mission d'intérêt général et la meilleure protection pour les personnels qui l'exercent. Il est indispensable de distinguer les missions éducatives, des missions sanitaires ou sociales. En effet, notre préoccupation principale est l'accompagnement des élèves en situation de handicap au sein des établissements mais également dans le travail qu'ils ont à effectuer à la maison. Pour cela, ils ont besoin d'un personnel compétent et qualifié qui puisse les accompagner au mieux dans leur cursus scolaire pour ne pas les pénaliser dans la poursuite de leurs études. Il nous semble donc inéluctable que le niveau Bac soit le minimum requis pour pouvoir suivre les élèves jusqu'en

Terminale, car dans la plupart des cas il est nécessaire de maîtriser le contenu des cours pour pouvoir les aider efficacement. Toute solution autre que l'intégration de ces personnels au sein de la fonction publique sous un statut de fonctionnaire n'est pas satisfaisante. Des hypothèses ont été évoquées récemment comme la création de Groupements d'Intérêts Publics avec des acteurs publics et privés au sein de cette structure. Cela ne permettra pas de répondre aux exigences fixées précédemment sans parler des risques de poursuivre la précarisation des personnels en poste avec la création de CDD au sein du GIP. Les attentes des collègues aujourd'hui sont fortes et les craintes pour leur avenir professionnel sont importantes. Nous avons l'occasion de créer un avenir meilleur dans l'intérêt des élèves en situation de handicap et des personnels qui les accompagnent, ne passons pas à côté !

■ Aude Lemoussu

MOUVEMENT INTRA 2013 INFORMATIONS, CONSEILS, STRATÉGIES

Avec ce numéro de L'US vous trouverez le supplément exceptionnel « Intra 2013 » et le bulletin intersyndical national SNES-SNEP-SNUEP dans lequel figurent toutes les informations essentielles pour votre demande de mutation ainsi que la fiche syndicale de suivi individuel et tous les barèmes... Le supplément SNES « En direct



des académies » donne les informations académiques, les calendriers, les réunions, les permanences mutations, les coordonnées indispensables... Vous pouvez également consulter le site www.snes.edu, rubrique « mutations » et ainsi télécharger les publications académiques ou consulter les barèmes intra 2012... ■ Christophe Barbillat

Aux syndiqués demandeurs de mutation : ACTUALISEZ vos coordonnées

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de bien vérifier vos coordonnées personnelles sur le site national www.snes.edu (accès avec votre code syndical personnel : 6 chiffres + 4 MAJUSCULES). En particulier, actualisez le cas échéant votre adresse postale, votre adresse électronique et votre n° de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE SÉRIE S PASSAGE EN FORCE

Les nouveaux programmes n'ont recueilli que deux voix « pour » (celles du MEDEF...), et 46 voix « contre ». Malgré l'engagement du ministre à prendre en compte l'avis du CSE, les programmes ont été publiés au BO n° 8 du 21/02/2013.

À l'automne, un semblant de « dialogue social » semblait s'être engagé : reçus en audience par le groupe d'experts et la DGESCO, les syndicats avaient discuté du projet en amont de la CSL et du CSE. Mais le ministère a refusé la proposition alternative faite par quatre organisations syndicales représentant une large majorité des personnels du second degré. Même les amendements proposés pour alléger le projet du ministère ont été rejetés par l'administration.

On en reste donc au principe d'un programme en « cohérence » soit un *reader's digest* du programme (déjà infaisable) des séries ES et L : une collection de flashs de 2 à 4 heures (au mieux) sur des sujets ponctuels. Aucune contextualisation n'est possible, ni de mise en perspective sur un temps plus long, ni non plus d'étude des origines, des évolutions dans certains cas.

ÉCHEC DÉMOCRATIQUE ET PÉDAGOGIQUE

Le programme de Première rentrera en vigueur à la rentrée 2013. Certes il rétablit une approche chronologique, mais il reste beaucoup trop lourd en nombre de questions à traiter. À quoi sert-il de faire la guerre froide en 2 heures uniquement par l'étude de Berlin ? Imagine-t-on que les élèves auront appréhendé sa réalité, son évolution dans la durée ? En pratique, les programmes de Première ne

seront que partiellement traités, les enseignants adaptant les prescriptions pour conserver du sens à leur métier.

En Terminale, le nouveau programme (pour la rentrée 2014), reprend des questions du programme actuel des ES et L. Il n'y a aucune prise en compte des problèmes actuels rencontrés, et les choix s'avèrent bien peu pertinents pour des élèves de S qui n'auront que 2 heures d'histoire-géo par semaine.

Cette publication des programmes traduit un



échec démocratique. Elle ne règle pas l'essentiel des problèmes rencontrés par les enseignants et les élèves. Le ministre doit vite revoir sa copie.

■ Alice Cardoso

RECRUTEMENTS NE PAS CRIER VICTOIRE TROP VITE !

Si Vincent Peillon s'est montré optimiste sur la capacité du ministère à pourvoir tous les postes ouverts au concours, la prudence est de mise.

Le SNES salue l'ouverture par le jury du CAPET externe d'arts appliqués option *Design* d'une liste complémentaire à celle des admis. Le SNES a écrit à tous les jurys pour les inviter à établir des listes complémentaires à tous les concours et poursuit son action pour que toutes les autres mesures statutaires soient mises en œuvre afin qu'aucun poste mis aux concours ne soit perdu. Proposer aux admissibles non admis de l'agrégation d'être lauréats du CAPES/T et transférer les postes non pourvus de l'externe vers l'interne permettrait de récupérer les trois postes déjà perdus au vu des résultats d'admission au CAPET arts appliqués option métiers d'arts (un admis

pour quatre postes), les 257 postes perdus dès les admissibilités (voir L'US Mag n° 727, p. 15), et ceux en plus suite aux admissions.

AUGMENTATION DES INSCRIPTIONS ?

Vincent Peillon a annoncé sur BFM TV le 24 février l'augmentation de 37 % du nombre d'inscrits aux concours anticipés 2014 dans le second degré avec plus 50 à 75 % dans les disciplines en crise : anglais, maths, lettres modernes, éducation musicale. Il faut cependant rester très prudent avant de parler de fin de la crise de recrutement. En effet, au 21 février 2013, date de clôture des inscriptions pour les concours 2014 anticipés, aucun candidat des concours 2013 ne connaissant son résultat d'admission, la plupart ont dû s'inscrire aux concours 2014 anticipés. Ce n'était pas le cas pour la dernière campagne d'inscription, la date de clôture étant postérieure au dernier résultat d'admission de la session précédente ! Le SNES a ainsi demandé une analyse fine des inscrits auprès du ministère notamment pour connaître la proportion de nouveaux candidats, évaluer l'état de la crise de recrutement et mettre en œuvre les mesures adéquates.

■ Caroline Lechevallier



Postes aux concours réservés

La ventilation du nombre de postes ouverts à la première session du concours réservé (2013) vient enfin d'être publiée dans plusieurs arrêtés parus au JO du 6 mars 2013, les inscriptions étant closes depuis le 21 février.

Vous trouverez cette ventilation pour les concours des CAPES, CAPET, CPE et CO-Psy (1 340 postes au total) sur notre site : www.snes.edu/Postes-aux-concours-reserves.html

Le SNES-FSU a publié un supplément à L'US n° 727 du 26 janvier 2013 vous donnant toutes les informations relatives à ces concours, notamment sur les conditions de recevabilité des candidatures. Il est consultable en ligne ici :

www.snes.edu/IMG/pdf/4_p_concours_reserves-2.pdf

Accord unanime

Vendredi 8 mars, l'accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique a été signé par l'ensemble des organisations syndicales et des représentants des employeurs publics. Si le statut des fonctionnaires favorise l'égalité, celle-ci est encore loin d'être effective.

La FSU, qui a participé activement à la négociation, a considéré que la démarche retenue, obligeant à traiter de l'égalité dans chacun des dossiers abordés entre administration et élus des personnels, pouvait être un outil efficace.

99 500

emplois détruits en 2012 dans les secteurs marchands

CLES, C2I2E : victoire syndicale !

Après deux ans de lutte des seuls syndicats de la FSU, le ministère a annoncé lors du Comité technique ministériel du 19 février que les certifications en langue et informatique exigées en plus du concours seraient abrogées à partir de la nouvelle session 2014. Pour les stagiaires 2012, et les lauréats des sessions 2013 et 2014 anticipées, l'abrogation est impossible légalement mais l'administration devra, dans les trois années qui suivent la titularisation, les former et les valider.

« Chercher le bonheur dans cette vie, c'est là le véritable esprit de rébellion » HENRIK IBSEN

EMPLOIS D'AVENIR PROFESSEUR VIGILANCE DE MISE

Malgré des avancées, notamment en termes de définition d'activité des Emplois d'avenir professeur, la vigilance s'impose, tout particulièrement dans les CA.

Les textes relatifs aux Emplois d'avenir professeur sont maintenant publiés et les rectorats ont déjà pour certains procédé aux premiers recrutements. Le SNES considère que ces emplois ne correspondent pas à ce que doivent être des prérecrutements mais il est intervenu fortement au ministère pour que les conditions de recrutement, d'encadrement par un tuteur, de définition de service et de missions laissent la priorité à la formation. Les avancées obtenues dans l'écriture du décret et de la circulaire* vont dans ce sens. L'intervention syndicale à tous les niveaux reste cependant d'actualité pour qu'au niveau local soit respectée cette priorité.

TEMPS DE TRAVAIL, TEMPS DE PRÉSENCE

En effet, le contrat de travail, écrit en référence à la loi sur tous les emplois d'avenir, prévoit une « durée de travail hebdomadaire de 12 heures en moyenne » ce qui pose à la fois la question de la durée de présence dans les établissements et celle de la définition des activités. Dans l'Éducation nationale, le ministère s'est engagé à ce que le temps de présence des EAP dans les établissements soit limité à 9 heures hebdomadaires et des instructions orales ont été données en ce sens aux recteurs. La logique est bien de considérer qu'une partie de la formation de l'étudiant consiste en du travail de recherche, de synthèse, voire de finalisation d'intervention devant les élèves pour les étudiants de L3 ou M1 et donc pas seulement du temps de présence dans l'établissement.

NATURE ET DÉFINITION DES ACTIVITÉS

Par ailleurs la circulaire ministérielle précise que le tuteur a la responsabilité de définir l'organisation des activités de l'EAP et son suivi. Elle rappelle que priorité absolue doit être donnée à la poursuite des études universitaires l'objectif étant de faciliter aux étudiants l'accès à la qualification nécessaire pour se présenter aux concours. Elle précise la nature des activités en fonction du niveau d'étude : observation, accompagnement, pratique accompagnée « en présence et sous la responsabilité de l'enseignant » et donc des activités qui ne sont pas contributives au fonctionnement de l'établissement.

INTERVENTION SYNDICALE

L'intervention des sections du SNES, dans les CA comme en direction de l'administration, peut être décisive. Le SNES appelle les CA à voter pour ces recrutements dès lors que les garanties rappelées ci-dessus seront assurées. Il appelle ses syndiqués à accueillir professionnellement et syndicalement les EAP, à s'assurer au quotidien que les conditions d'exercice de leurs activités soient respectueuses des règles que nous avons obtenues et enfin à leur proposer de se syndiquer au SNES.

■ Fabienne Bellin

* Circulaire et informations sur le site du SNES : www.snes.fr/Emplois-d-Avenir-Professeur,24688.html

PARCOURS ARTISTIQUES PAS D'INSTRUMENTALISATION !

Le projet de loi d'orientation prévoit la mise en place de parcours artistiques de l'école primaire jusqu'au lycée. Si une vision globale de l'éducation artistique et culturelle pensant les articulations entre le scolaire et le périscolaire est

intéressante (une circulaire Éducation-Culture est en préparation), il est important de peser dès maintenant :

- pour imposer le maintien des enseignements obligatoires et hebdomadaires d'éducation musicale et d'arts plastiques au collège, la mise à plat de la réforme Chatel du lycée qui a pénalisé lourdement les enseignements artistiques, la mise à plat du dispositif histoire des arts au collège ;
- pour refuser que les enseignements d'éducation musicale et d'arts plastiques, ainsi que l'enseignement de chorale soient instrumentalisés par les parcours artistiques et culturels ;
- pour que les principes, l'organisation locale de ces parcours, leur pilotage ainsi que les compétences des DRAC, DAAC, IPR, enseignants, associations... soient clairement définis, dans le cadre d'une complémentarité, et dans le respect des missions de chacun ;
- pour exiger une décharge de service pour les enseignants qui souhaiteraient s'impliquer dans les parcours artistiques et culturels.

■ Sandrine Charrier



CAMPAGNE : INTERPELLER LES ÉLUS PUISQU'ILS FONT LA LOI !

Conscient que ce sont les députés qui font la loi, la profession se doit de s'adresser à eux. Loi d'orientation sur la refondation de l'école, loi de décentralisation : en parallèle des préparatifs de la manifestation nationale à Paris du samedi 6 avril, le SNES organise la rencontre entre les personnels de terrain et les députés, les sénateurs, les conseillers régionaux : continuité des apprentissages et des cursus de l'école primaire jusqu'au bac, conception du collège, logique des enseignements, réformes des lycées, place de la voie technologique, accès aux qualifica-

tions, spécificités de l'orientation scolaire, formation et recrutement des professeurs, urgence de la revalorisation de nos métiers... les délégations d'établissements d'une circonscription rencontrent leur député et lui exposent leurs analyses. Une première conclusion s'impose : la méconnaissance des spécificités du second degré et de ses besoins propres, qui explique certainement la pauvreté de loi sur les collèges et les lycées. Une interpellation à poursuivre et à amplifier !

■ Laurent Tramoni, SNES Aix-Marseille



SUR LE TERRAIN : LE VAUCLUSE

En deux fois 1 h 30, les deux élus de la Nation issus à la fois du Vaucluse et du PS ont reçu une délégation du SNES pour entendre notre analyse de la loi de « refondation » et les attentes du second degré, loin d'être satisfaites. Disponibles, sincèrement curieux des échos en provenance du « terrain », ils ont aussi été prompts à dégainer l'excuse universelle pour ne rien faire de plus que les 60 000 postes en cinq ans : les contraintes budgétaires. Aperçus de l'entretien avec Mme le député Fournier-Armand, le 4 mars 2013.

SUGGÉRER DES PISTES AUDACIEUSES

Elle a été élue pour « changer » ; elle concède pourtant que la loi ne refonde pas grand-chose dans le second degré. « Ça viendra dans le quinquennat » nous assure-t-elle. On suggère donc quelques pistes audacieuses, à même non pas seulement de renverser la tendance de la RGPP dans les recrutements mais de modifier concrètement les conditions de travail des élèves et des professeurs : en éducation prioritaire, plafonner par la loi à vingt les effectifs des classes de collège ; y attirer les professeurs par une baisse du temps de travail et une revalorisation des indemnités. Mme le député se distingue du gouvernement précédent en nous disant partager l'idée selon laquelle le nombre d'élèves par classe influence la réussite de ces derniers. Mais elle lui ressemble quand elle ajoute aussitôt : « il faut tenir compte de l'état des finances »...

PAS DE LIEN STRUCTUREL ÉCOLE/COLLÈGE

Il faudra donc reprendre rendez-vous pour parler de la dette et de son audit, mais pour l'instant, on s'en tient aux seuls sujets scolaires : mettre fin au pilotage des établissements par leur différenciation et leur mise en concurrence, et au contraire homogénéiser l'offre scolaire avec des collèges uniques et communs à toutes les catégories sociales, ce qui suppose non seulement une carte scolaire mais aussi des contraintes pour le privé en échange de ses 7 milliards de subventions. Réponse sous forme de poncifs : « Ne pas rallumer la guerre scolaire... » et « il y a des familles modestes qui utilisent le privé ». Oui il y en a, mais moins en 2009 qu'en 2002, et la guerre scolaire n'a pas besoin d'être rallumée : elle n'a jamais été aussi vive, notamment dans les grandes villes.

Enfin, pour contourner le problème financier, nous suggérons d'adresser quelques signes peu coûteux à la profession : fin de l'évaluation par compétences et du LPC, pas de lien structurel entre école primaire et collège puisque celui-ci n'est pas la fin de l'école obligatoire mais le tremplin pour tous vers le lycée, dans des voies diversifiées à recréer et choisies avec l'aide des CO-Psy. Mme le député nous renvoie à un amendement de la commission qui va dans le sens d'un allongement du droit à la scolarité. Mais souffle le chaud et le froid en nous confirmant en même temps et sans plus de détail que le bac est dans le viseur.

■ Sébastien Massonnat

Les retraités dans l'action

Rassemblements et manifestations unitaires dans toute la France du 25 au 28 mars, lettre ouverte à François Hollande, les retraités se mobilisent car pour eux aussi les sujets d'inquiétudes, de colère, ne manquent pas. Certes le gouvernement s'est prononcé pour la revalorisation des pensions au 1^{er} avril mais leur désindexation ultérieure est programmée. La revalorisation ne prend en compte ni les dépenses contraintes ni l'augmentation des prélèvements fiscaux et sociaux. Les retraités revendiquent donc la revalorisation des pensions notamment des plus faibles et réaffirment leur attachement à la prise en charge de la perte d'autonomie par la solidarité nationale dans le cadre de la Sécurité sociale. Ils demandent aussi l'interdiction des dépassements d'honoraires et un meilleur accès aux soins. Le choix du gouvernement pour une austérité procédant par plans successifs de plus en plus rapprochés fait planer de nouvelles menaces sur les régimes de retraites et suscite l'inquiétude des actifs et des retraités.



Loi vieillissement

Trois rapports soulignent l'urgence d'une politique pour les populations âgées. Un projet de loi est prévu d'ici la fin de l'année. D'ici à 2050, la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans devrait passer de 20 % à 33 % de la population : l'enjeu est donc de permettre ce vieillissement dans les meilleures conditions possibles. Or, en France, seuls 6 % des logements sont aménagés pour les plus de 65 ans (16 % au Pays-Bas) et il est indispensable de repenser le cadre de vie, d'améliorer les transports notamment dans les zones rurales. Concernant la santé, la prévention est essentielle comme l'accès aux soins. La France dans ces domaines a accumulé du retard, les besoins sont énormes et la question du financement cruciale même si le vieillissement est une opportunité économique et facteur de créations d'emplois.

20 %

Les inégalités salariales entre hommes et femmes persistent. Les femmes gagnent toujours 20 % de moins que les hommes.

L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE 3^{ES} ASSISES NATIONALES

Les enjeux actuels mettent au premier plan l'Éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) comme cela a été montré lors des 3^{es} Assises de l'EEDD en mars 2013.

Précédées par une journée européenne, la première du genre, les 3^{es} Assises de l'EEDD, pour un monde équitable, solidaire et responsable, se sont tenues à Lyon du 5 au 7 mars 2013.

Des assises territoriales locales avaient déjà permis de pointer les principaux éléments de débats et les difficultés, ainsi que la prise de conscience qui semble grandir, notamment chez les jeunes, autour de ces enjeux. On peut déplorer que ces assises soient restées trop méconnues dans l'Éducation

nationale où les rectorats ont très inégalement relayé les informations.

DES PRÉOCCUPATIONS ESSENTIELLES

Un millier de participants venus d'horizons professionnels divers, ainsi que des élus et des responsables d'associations ou de syndicats, ont débattu en atelier autour d'une dizaine de thématiques, rejoignant trois préoccupations principales : la transition écologique et ses enjeux, la mobilisation collective autour de l'éducation à l'EEDD, la capacité à agir autour

de ces valeurs. Il s'agit d'abord d'éduquer pour faire évoluer les représentations et modes de vie de chacun et de tous, mais l'objectif est aussi de favoriser une meilleure intégration de l'EEDD dans les politiques publiques, tout comme dans les pratiques et stratégies des entreprises.

Pour le SNES, présent à ces assises, la question du développement dans toutes ses dimensions doit être mieux traitée dans les programmes scolaires, et le Conseil national des programmes qui va être créé aura à s'y intéresser.



Les projets portés par les collègues, qu'ils soient ou non en partenariat, doivent être davantage soutenus (temps, financement) afin d'y intéresser plus largement les élèves. ■ **Élizabeth Labaye**

Publicité

HABITATION ET ASSURANCE
COMMUNIQUÉ

Petit prix, couverture maxi

3 questions à Philippe Perrotin, agent hospitalier, 2 enfants, propriétaire d'une maison avec jardin à Rennes

DOMO PASS
Un prix avantageux, la souplesse en plus

Le contrat DOMO PASS, c'est :

- trois formules pour répondre aux besoins et budget de chacun : Eco pour des garanties essentielles, Confort pour une protection étendue, Confort + pour une protection optimale tout inclus
- une assurance sur mesure : la couverture ou non des objets de valeur, le choix du niveau de franchise, de nombreuses options en formule Confort pour les propriétaires de maison, la prise en compte de tous les modes d'habitation (résidence principale, secondaire, colocation, échange de domicile, maison de retraite, location saisonnière...)
- des garanties à prix malin : l'assurance des appareils nomades pour 7 euros par mois quel que soit le nombre d'appareils, et la garantie « panne électroménager » pour 5 euros par mois (garanties en inclusion en Confort +)
- « Avant'âge 30 » pour les jeunes : les locataires de moins de 30 ans bénéficient d'une réduction de 20% sur la formule Confort (pour un logement jusqu'à 3 pièces).

Et la GMF a intégré les nouveaux modes de vie de toute la famille

Oui, c'est important, surtout lorsqu'on a des ados ! A la maison, nous avons deux ordinateurs portables, quatre téléphones mobiles, trois lecteurs MP3, une tablette multimédia, plusieurs appareils photo... La formule Confort + du contrat DOMO PASS couvre tous ces appareils nomades de moins de 5 ans (vol, dommage accidentel...) quel que soit leur nombre ou le lieu du sinistre. Je suis plus serein !

250 € par an
Cotisation
DOMO PASS Confort + ⁽¹⁾

« panne électroménager », mes appareils ⁽²⁾ de moins de 5 ans sont réparés par un prestataire envoyé à domicile, ou remplacés si la réparation est impossible, livraison et installation comprises. Nul besoin de m'en occuper !

Etre bien protégé sans se ruiner, c'est possible ! Assurez votre maison malin grâce à la GMF, et profitez de services et de garanties qui vont vous simplifier la vie.

Pourquoi avoir souscrit à l'assurance DOMO PASS ?

Après avoir trouvé la maison de mes rêves, j'ai aussi déniché le contrat multirisques habitation idéal ! J'ai choisi DOMO PASS formule Confort +, car toutes les garanties sont incluses à un prix vraiment avantageux. Pour à peine 250 euros par an ⁽¹⁾, je suis indemnisé en valeur à neuf pour tous les biens sans limite d'âge suite à un

sinistre garanti ; le contenu des dépendances et mon jardin sont couverts : mobilier, outillage, arbres... Même les canalisations extérieures sont prises en charge : on m'envoie un prestataire agréé en cas de fuite, de rupture ou d'engorgement.

D'autres services vous ont-ils séduit ?

La GMF a inventé des « plus » qui simplifient vraiment la vie. Avec la garantie

Pour en savoir plus sur ce contrat de la GMF : Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé) ou connectez-vous sur www.gmf.fr

PETITES ANNONCES

**SNES-PETITES ANNONCES,
46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13
Tél. 01 40 63 27 10**

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

- ### LOCATIONS
- (33) Arcachon centre, F2 neuf, 250 m plage. Tél. 06 04 07 98 41
 - (64) St-Jean-de-Luz centre, F2, 50 m plage, thalasso. Tél. 06 04 07 98 41
 - Bassin Arcachon-Clauvey, maison cft 4/6 pers, calme, forêt, bassin, océan. Tél. 06 04 07 98 41
 - Rome, collègue retraitée propose chambre d'hôte. Tél. 0039 06 827 14 47
 - Andalousie (Espagne), loue apt. tt confort 4/6 p., pisc., clim, ds pt village bord de mer, 240 à 620 € la sem. Tél. 09 51 30 40 92 / 06 31 61 12 12
 - Corse sud, Conca, GR20, 10 min mer et rivière, loue maison village 4/5 pers. Tél. 04 95 30 47 90, h.r.
 - Guadeloupe, stud. F3 meubl., clim., 2/6 pers., ds villa + piscine, près plage, dès 200 €/sem. Tél. 05 90 88 73 52 / 06 90 55 75 07, diracine@aol.com
 - Prox. Montpellier, loue maison, 600 €/sem. + élect. Tél. 04 67 57 65 13
 - Belle-Ile, coll. loue maison 4-5 pers. Tél. 02 97 31 82 61
 - Loue Toscane, appart. idéal pour 2 pers., 350 €/sem. Tél. 06 42 56 30 28
 - (17) Royan, 10 min mer, villa 6 p., tt cft, prox. commerces, calme, jardin, 530 €/sem. Tél. 06 11 13 60 77
 - Sud Auvergne, maison 2/3 pers., cft, calme, jardin. Tél. 04 71 57 13 65
 - 10 min Alicante, bung. Camello Urban, piscine, jardin, 7 min à pied plage, 4 ch., 2 s.d.b., tt conf., libre juill.-août, 500 €/sem. Tél. 01 77 10 08 20 / 06 30 38 59 62
 - Nice centre, T3, ter., 300 €/s. Tél. 06 81 85 62 32
 - Ardèche sud, coll. loue sage maison, 8/10 pers., calme, gde piscine, juill.-août. Tél. 04 75 39 03 86
 - Île d'Oléron, maison 3 ch + salon, confort, jard. clos, 13/7-26/7, 1 100 €
 - Sicile, Syracuse (Ortygie), apt 2 ch. + salon, confort, 50 m mer, 500 €/sem. Tél. 01 43 29 96 56
 - Londres, Archway/Highgate, loue studio, vac. scol. Tél. 4420 782 155 69
 - Ajaccio, loue F3 tt confort, 300 m plage, du 13/7 au 1/9 : 450 €/sem., 850 €/qz, 1 250 €/3 sem. Tél. 04 95 25 33 67 / 06 09 67 45 41
 - Paris, Buttes-Chaumont, F2 meublé, 30 m², libre, 700 € (c.c. - élec.), galli.christiane@wanadoo.fr
 - (33) Bordeaux, loue mais. indiv. + jard., 4 pers. maxi., proche gare, ts comm. prox., 300 €/sem. ou 60 €/nuit. Tél. 06 11 34 15 91
 - Corse (2A), coll. loue mobil-home, calme, prox. plage. Tél. 06 72 87 53 24
 - Île de Ré, jolie maison, confort, 5 min à pied port, plage, marché, pistes cyclables ; 20 min LR. Tél. 06 10 71 24 75
 - Sicile, loue mais. bord de mer, 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42
 - Arcachon centre ville, loue F2, tt confort, calme, vac. Pâques : 300 €/sem., juill./août : 400 € et 500 €, sept. : 300 €. Tél. 05 56 80 00 63
 - (64) Hendaye, loue T2, 4/5 pers, 50 m plage, confort, point de vue. Tél. 05 62 34 33 05
- ### IMMOBILIER
- (78) Limay, à vendre apt F3, 45 m², refait à neuf, r.d.c., s.d.b., w.c., cuis. ouverte, loggia, 2 chbres, pr. commod. écoles, commerces, gare, park. sous-sol, cave, 133 000 €. Tél. 06 77 79 57 88
- ### DIVERS
- 300 pianos de concert et d'étude en expo à partir de 1 000 €. Occasions, neufs, prix exportateur, livr. et SAV dans toute la France, Beststein, Baldwin... Ets BION, 60150 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com
- ### TOURS
- Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent :
 - circuit de randonnées aux Açores au printemps et d'une découverte de l'Ouzbékistan ;
 - circuit de 19 jours à Cuba en juillet 2013.
 Pour de plus amples informations, contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70 ou chicokids@gmail.com